



Elections professionnelles

Voter CGT, c'est voter pour :

- être renseigné et informé des choix de la direction
- être écouté, faire remonter vos revendications
- être accompagné
- être défendu

Nous sommes à l'écoute des salariés. Il est essentiel pour nous de discuter, d'échanger entre nous sur notre lieu de travail ou lors des assemblées du personnel.

Nous nous mobilisons et accompagnons les salariés qu'ils rencontrent des difficultés, des injustices ou des discriminations quelque-soi leur catégorie ou leur service.

La première prérogative d'un élu CGT c'est la défense des salariés !

On lutte pour de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires pour tous en cherchant à amener les salariés vers la lutte collective, notre seule et unique force !

Soyez nombreux du **12 au 16 mars 2026** pour

Voter CGT